

# CONTACT

JUILLET  
2020

Vol. 39

No 2

ISSN 0830 0084

## MOT DU MAIRE

Le 22 mai dernier, notre directeur général, M. Alain Lapierre, prenait sa retraite après vingt-cinq ans de services au sein de notre municipalité. Je me joins au conseil et à l'équipe municipale pour lui souhaiter une belle retraite bien méritée.

Au cours de ces vingt-cinq années, il a été au cœur de plusieurs projets : développement résidentiel, rénovation du centre communautaire, développement de politiques environnementales. Il a été un chef d'équipe apprécié de son équipe de travail, un bénévole impliqué dans sa communauté, entre autres comme membre du club Lions de St-Anaclet.

Suite au départ de M. Lapierre, nous avons procédé à l'embauche de Mme Louise-Anne Belzile qui relève ce nouveau défi depuis la mi-mars. Originaire de la région et forte de son expérience en gestion de projet dans le milieu municipal, Madame Belzile est heureuse de pouvoir contribuer au développement de la communauté de St-Anaclet et offrir une prestation de services à l'image des besoins des anaclois et anacloises.

Louise-Anne, bienvenue dans notre équipe, Alain, profite bien de ta retraite.

Francis St-Pierre, maire

## Fermeture bureau municipal

En raison des événements liés à la COVID-19, nous vous rappelons que le bureau municipal est fermé au public, et ce jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez communiquer avec les employés municipaux soit par téléphone au 418 723-2816 ou par courriel ([municipalite@stanaclet.qc.ca](mailto:municipalite@stanaclet.qc.ca)).

## Séances publiques du conseil municipal

En raison de l'arrêté numéro 2020-49, la Municipalité peut désormais tenir ses séances publiques au 318, rue Principale Ouest (bureau municipal). L'ordre du jour sera disponible sur le site Web au plus tard le mercredi à 17 h précédant la séance du conseil. Vous pouvez nous envoyer vos questions par courriel à l'adresse suivante : [municipalite@stanaclet.qc.ca](mailto:municipalite@stanaclet.qc.ca) ou par Facebook. Les questions des citoyens seront prises jusqu'au dimanche 17 h précédant la séance du conseil.

## CONSEIL MUNICIPAL

<b>Maire</b>	Monsieur Francis St-Pierre
<b>Conseillers</b>	
Poste n°1	Monsieur Yve Rouleau
Poste n°2	Monsieur Jean-Denis Bernier
Poste n°3	Monsieur Simon Dubé
Poste n°4	Madame Vanessa Lepage-Leclerc
Poste n°5	Monsieur David Leblanc
Poste n°6	Monsieur Francis Rodrigue

## Nous joindre:

-Bureau municipal	418 723-2816
-Courriel:	<a href="mailto:municipalite@stanaclet.qc.ca">municipalite@stanaclet.qc.ca</a>
-Salle polyvalente	418 724-0900
-Bibliothèque	418 724-0821
-Centre communautaire	418 723-1747
-Service des loisirs	418 725-5389
-Télécopieur	418 723-0436

# VIE MUNICIPALE

## RAPPORT SOMMAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Je dépose à la Municipalité le rapport sommaire sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard. Les états financiers de l'année fiscale 2019 ont été présentés en assemblée publique le 4 mai 2020. Sommairement, on y constatait un surplus libre s'élevant à 458 255 \$. Pour l'année financière 2019, nous enregistrons un surplus de 239 794 \$.

Les actifs immobilisés atteignaient 10 849 966 \$ au 31 décembre 2019.

Le service de la dette représente 8,4 % du budget total. Nous avons une dette de 1 630 705 \$ dont 527 379 \$ est remboursable par l'ensemble des contribuables, la balance de la dette est payable par les résidents situés sur le réseau d'aqueduc et d'égout.

Au cours de l'année financière 2019, une partie des surplus a été utilisée dont 25 000 \$ pour du pavage, 17 245 \$ pour l'entretien des camions et 8 530 \$ pour les élections.

En 2019, nous avons reçu 120 600 \$ en revenus éoliens. Votre conseil utilise une partie de ses revenus pour faire du développement et une partie pour réduire le taux de taxation.

Je vous informe que le traitement de vos élus, salaires et allocations de dépenses confondus est de 23 524 \$ pour le maire et de 6 513 \$ pour les conseillers. Le maire ou son suppléant reçoit un montant de 184,08 \$ à titre de compensation pour une participation à une séance du Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette.

Voilà la situation financière de notre Municipalité. C'est avec fierté que votre conseil municipal vous présente ce portrait de notre réalité financière au 31 décembre 2019. Je tiens à remercier tous les employés et les membres du conseil pour le beau travail accompli.

Francis St-Pierre, maire  
Le 1<sup>er</sup> juin 2020

### Service de l'urbanisme – Demande de permis

Pour faire une demande de permis ou pour obtenir un certificat d'autorisation, vous pouvez contacter l'inspectrice Marie-Hélène Michaud au 418 723-2816 poste 104 et laisser un message avec vos coordonnées. Vous pouvez aussi utiliser le service en ligne de notre site Web pour faire une demande de permis. Nous tenons à vous rappeler que, selon l'article 5.10 du règlement relatif à l'émission des permis et certificats, le délai maximal d'émission pour une demande de permis est de 30 jours. Veuillez donc nous faire parvenir votre demande accompagnée de tous les documents requis au moins 30 jours avant la date prévue des travaux. Notez que les permis sont valides pour 12 mois et les certificats d'autorisation le sont pour 6 mois.

Les procédures demeurent les mêmes et ainsi toutes demandes de permis doivent être transmises par courriel ou par écrit. Les documents vous autorisant à procéder aux travaux vous seront remis par courriel ou par envoi postal. Vous recevrez aussi une facture par la poste selon le montant de votre permis. Vous pourrez vous acquitter de votre facture avec le service de paiement en ligne de votre institution bancaire (Accès D, Tel-Nat), soit en nous faisant parvenir un chèque adressé à l'ordre de la Municipalité de St-Anaclet à l'adresse suivante : 318, rue Principale Ouest, St-Anaclet (Qc), G0K 1H0. Vous pouvez aussi payer en argent comptant au comptoir de votre institution financière.

### Adoption du règlement 488-2020 relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique

En cohérence avec la stratégie de réduction des sacs de plastique à usage unique adoptée par la MRC de Rimouski-Neigette le 11 mars 2020, ce nouveau règlement entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Le règlement s'applique aux sacs de plastique distribués pour des fins de transport de marchandises ou de biens à un consommateur par un commerçant ainsi qu'aux sacs distribués aux participants dans le cadre d'événements, de tournois, de festivals, de salons, de congrès et d'autres activités de nature comparable.

***Afin de réduire le fléau environnemental que constitue la pollution par le plastique, adaptons nos pratiques et utilisons des sacs réutilisables ou des sacs de papier pour faire nos courses.***

Merci de votre contribution à ce vaste mouvement mondial pour assainir nos océans et nos écosystèmes.

Pour plus d'information sur ce règlement, contactez-nous au 418-723-2816.

# VIE MUNICIPALE

## Un p'tit peu d'urbanisme

### Règlement relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public

Depuis septembre 2018, **l'arrosage des pelouses à partir de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc est interdit en tout temps** à l'exception des nouvelles pelouses, et ce, suite à l'obtention d'un permis municipal valide pour une période maximale de 15 jours.

Pour les jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux, l'arrosage mécanique est permis du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre, de 19 h à 22 h, les jours suivants selon votre adresse :

À l'est de la rue de la Gare : les lundis et jeudis

À l'ouest de la rue de la Gare : les mardis et vendredis

De plus, l'arrosage des fleurs et potagers à l'aide d'un arrosoir manuel ou d'un boyau muni d'une lance à fermeture automatique est permis tous les jours entre 19 h et 22 h.

Il est interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour laver les entrées publiques et privées à l'aide d'un boyau d'arrosage.

Pour un permis d'arrosage pour les nouvelles pelouses ou plus d'informations, consultez le site Web de la Municipalité ou contactez le 418 723-2816.

## Un règlement pour limiter l'usage des pesticides



MRC de  
Rimouski-Neigette

Avec l'arrivée du beau temps, plusieurs en profitent pour prendre soin de leur terrain. Votre municipalité a à cœur de vous offrir un cadre de vie sain et sécuritaire et, considérant les impacts nocifs des pesticides sur l'environnement, les pollinisateurs et la santé, un règlement visant à limiter l'usage des pesticides est entré en vigueur récemment. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie de contrôle des pesticides* de la MRC.

### **Le règlement en bref**

Le règlement interdit l'utilisation de pesticides à l'extérieur des bâtiments sur le territoire de la municipalité, à l'exception de pesticides à faible impact tel que défini dans le règlement.

Lors d'infestation, des interventions peuvent être permises. Il est cependant obligatoire de produire une demande de certificat d'autorisation, lequel sera offert gratuitement si le motif d'application est jugé valable en vertu du règlement.

Ce règlement ne s'applique pas pour usage à des fins d'exploitation agricole.

### **Pourquoi limiter l'usage des pesticides ?**

Même en temps de pandémie, l'environnement n'est pas sur pause !

L'impact des pesticides sur la santé humaine et l'environnement est de plus en plus documenté. Un nombre grandissant d'études démontrent le lien entre l'exposition aux pesticides et le développement de maladies telles que le cancer et les troubles des systèmes endocrinien, immunitaire et nerveux.

Sur le plan environnemental, les pesticides sont responsables d'une perte grandissante de diversité biologique. Ils contribuent directement au déclin des populations d'insectes pollinisateurs et d'invertébrés aquatiques. Au Québec, ils représentent la principale source de pollution des cours d'eau contribuant à la prolifération des cyanobactéries.

Face aux limites de l'application des outils règlementaires qui existent à l'échelle provinciale et à la gravité des enjeux, votre municipalité a décidé d'agir localement afin de veiller à limiter l'usage des pesticides sur son territoire.

**Pour plus d'informations sur le règlement**, contactez votre inspecteur municipal.

**Pour des solutions de rechange aux pesticides**, consulter la page « Contrôle des pesticides » sur [www.mrcrimouskineigette.qc.ca](http://www.mrcrimouskineigette.qc.ca).

Catherine Denis

Coordonnatrice en environnement, MRC de Rimouski-Neigette [environnement@mrc-rn.ca](mailto:environnement@mrc-rn.ca)

# LOISIRS ET CULTURE

## VACANCES

Veillez prendre note que je serai en vacances du 20 juillet au 14 août inclusivement. Si vous prévoyez louer des chaises et des tables pour vos rencontres familiales, vous pouvez communiquer avec moi avant mes vacances au 418 725-5389.

Carl Lavoie, coordonnateur aux loisirs et à la culture

## SKATEPARC

Nous vous informons que les modules du skateparc sont installés à la patinoire. Nous remercions Équitrac de Saint-Anaclet et le bénévole Frédéric Leblanc pour l'installation des modules. Les jeunes qui fréquentent le skateparc ne peuvent pas avoir accès à l'abreuvoir et à la salle de bain à l'intérieur du bureau municipal, car le camp de jour occupe le local des jeunes.

Merci de votre compréhension.

## RAPPEL—LOCATION DE SALLES

Bien que les directives gouvernementales autorisent les rassemblements de 50 personnes dans un lieu intérieur, les locations du centre communautaire et du local des jeunes ne sont pas possibles cet été. La Municipalité doit réserver ces espaces pour le camp de jour.

Merci de votre compréhension.

## RÉPERTOIRE DES LOISIRS

Les organismes et les personnes qui veulent offrir des cours doivent faire parvenir leur mémo pour le bottin des organismes avant le 3 août par courriel à [municipalite@stanaclet.qc.ca](mailto:municipalite@stanaclet.qc.ca) ou [clavoie65@hotmail.com](mailto:clavoie65@hotmail.com)

## Bibliothèque Roger-Fournier

Chers usagers,

Veillez noter que les rayons de la bibliothèque municipale Roger-Fournier seront rouverts officiellement le mercredi 15 juillet. Pour éviter tout risque de contagion possible, nous vous demandons de bien vous laver les mains en entrant dans le centre communautaire et de porter un masque lors de vos visites. Nous vous prions aussi de maintenir la distanciation physique de deux mètres entre vous et tous les autres usagers. Il est important de vous mentionner que seulement 4 personnes à la fois sont acceptées dans notre local afin de permettre la circulation tout en respectant la distanciation sociale. La patience est de mise! Bienvenue à tous!

De plus, veillez prendre note que la bibliothèque est ouverte selon l'horaire estival, soit le mercredi soir de 19 h à 20 h 30 et le jeudi de 13 h à 15 h.

### Rallye pédestre

J'ai organisé un rallye pédestre qui porte sur l'histoire du village, la connaissance de notre bibliothèque, des charades et des connaissances générales. Pour participer, venez chercher votre formulaire de réponse à la bibliothèque, marchez et découvrez les questions partout sur le territoire et soumettez vos réponses par courriel ou sur place lorsque vous aurez terminé. Cette activité a pour but de vous faire bouger tout en découvrant davantage votre milieu de vie. Des prix de participation seront tirés le 15 juillet prochain. D'autres activités du même genre pourraient aussi avoir lieu, restez à l'affût sur notre page Facebook ou celle de la Municipalité de Saint-Anaclet.

Au plaisir de tous vous revoir dans les prochaines semaines en bonne santé!

Anne Boucher Beaulieu  
Responsable de la bibliothèque

## LIGUE DE BALLE MOLLE FÉMININE À ST-ANACLET

Veillez prendre note que la ligue de balle molle féminine de Rimouski tiendra ses activités pour la saison 2020 sur le terrain de balle de notre localité. La saison débutera le 6 juillet pour se terminer le 28 août. L'horaire est du lundi au jeudi de 19 h à 21 h. La ligue de balle molle respectera les normes sanitaires gouvernementales.

# ORGANISMES



## L'aménagement du Parc de Neigette se poursuit

Même en cette période exceptionnelle, un groupe de bénévoles continue la mise en place du Parc de Neigette. Les principaux centres d'intérêt de ce secteur dont la beauté naturelle est reconnue sont : pont couvert, chute et rivière Neigette, sentier national avec ses belvédères, four à chaux. L'an dernier, avec la collaboration de la Municipalité, nous avons aménagé un parc au pont couvert. Nous avons aussi installé une halte-belvédère, nous avons dégagé et balisé des sentiers pédestres, notamment un tracé de 2 kilomètres menant de la chute au pont couvert, en suivant les méandres de la rivière. Et nous allons placer une signalisation et un affichage.

La phase 1 du Parc de Neigette a été réalisée grâce à une généreuse contribution de **56 000 \$ de la Caisse Desjardins**. Pour la phase 2 en 2020, la Caisse a ajouté un montant de 30 000 \$, ce qui va permettre de faire des aménagements dans le secteur de la chute, notamment un poste d'accueil et d'information au stationnement. À cet effet, des bénévoles concoctent un plan incluant tables, bancs, enseigne, panneau d'information et végétaux.

On comprendra que le succès d'un tel projet repose sur la contribution de généreux **partenaires** comme la Caisse Desjardins, la Municipalité de Saint-Anaclet et la MRC de Rimouksi-Neigette. Et un tel projet issu du milieu ne peut voir le jour sans une équipe de vaillants **bénévoles**. Il n'en tient qu'aux visiteurs, adeptes de plein air et de nature de visiter ce site naturel, de faire preuve de civisme en respectant la nature et en évitant d'y laisser des traces qui pourraient entacher les efforts déployés. Visitez notre page *Facebook* pour des images du Parc de Neigette. Aidez-nous à protéger et à mettre en valeur ce magnifique site naturel!

Lucien Roy, pour le groupe du Parc de Neigette



## Le pont couvert de Neigette, un site convoité

Que dire de ce lieu pittoresque situé au cœur de la vallée de la Neigette, borné par l'agriculture et l'agroforestier, la montagne et le vol d'oiseaux?

Depuis quelques mois, ce lieu est aménagé pour y recevoir les visiteurs qui y font une halte pour pique-niquer, aller à la pêche, emprunter le sentier qui mène vers la chute ou encore pour y réaliser des événements. En effet, on y a célébré un mariage, fait le tournage de vidéos et des rassemblements de famille. Des événements musicaux sont à venir. Si un tel projet vous intéresse, nous vous invitons à le soumettre à la Municipalité de St-Anaclet à l'attention de Carl Lavoie.

Le secteur du pont couvert est un parc municipal ouvert à toutes et tous. Nous comptons sur la collaboration des personnes utilisatrices pour agir de façon responsable en y plaçant leurs déchets dans les poubelles prévues à cette fin et en accordant une attention particulière au bien collectif. Nous savons que ce lieu est apprécié de tous. Ensemble, nous pourrions le préserver et le mettre en valeur. Bienvenue à toutes et tous.

Le secteur du pont couvert est un parc municipal ouvert à toutes et tous. Nous comptons sur la collaboration des personnes utilisatrices pour agir de façon responsable en y plaçant leurs déchets dans les poubelles prévues à cette fin et en accordant une attention particulière au bien collectif. Nous savons que ce lieu est apprécié de tous. Ensemble, nous pourrions le préserver et le mettre en valeur. Bienvenue à toutes et tous.

Josée Ruest, pour le groupe du Parc de Neigette

### Le saviez-vous?

#### Le myriophylle à épis : un envahisseur efficace

En 2016, une nouvelle plante exotique envahissante a été découverte au Bas-Saint-Laurent : le **myriophylle à épis**. Il s'agit d'une plante aquatique très envahissante qui forme des herbiers denses et peut croître à des profondeurs de 1 à 10 mètres. Lorsque la tige de cette plante est fragmentée, cela donne naissance à un nouveau plant. Le myriophylle à épis colonise donc facilement un plan d'eau au détriment des usagers et des espèces floristiques et fauniques indigènes.

#### La prévention : notre meilleure option!

1. Réalisez une inspection de vos embarcations et de vos équipements et retirez toutes les plantes aquatiques
2. Nettoyez vos embarcations et vos équipements à la sortie d'un plan d'eau et avant d'en visiter un nouveau
3. Évitez de circuler dans les zones où les plantes aquatiques prolifèrent
4. Apprenez à identifier le myriophylle à épis



Pour plus d'informations: 418-722-0666 #108



# VIE COMMUNAUTAIRE



## **RAPPORT FACTUEL #1 DES ACTIONS VISANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE AVEC IMPLICATION DE PARTENAIRES ANNÉE 2020 <sup>(1)</sup>**

### **#01-2020 Travaux de modifications au barrage du lac à l'Anguille**

Les travaux, sous la responsabilité de la Ville de Rimouski, sont prévus être réalisés en juillet 2020.

### **#06-2020 Végétalisation des rives exondées suite à l'abaissement du niveau d'eau du lac**

Afin d'éviter l'empiètement et l'artificialisation des parties de rives exondées suite à l'abaissement du lac et accélérer la reprise végétale, l'APELA et le Groupe AIM inc. désirent végétaliser lesdites zones exondées. Un projet a été déposé au PSREE **Étape 1 - 2020 (\*)**. Un projet sera aussi déposé en 2021 pour **Étape 2 - 2021**

*(\*) Le projet PSREE **Étape 1- 2020** a été accepté et sera réalisé en été & automne 2020.*

Partenaires : MELCC; OBVNEBSL; Mun. St-Anaclet; les riverains concernés et Groupe AIM inc.

Vous désirez connaître les Actions #02-03-04-05- et #07-2020 à #19-2020 ?

Consultez notre site WEB [WWW.apelast-anaclet.org](http://WWW.apelast-anaclet.org)

Cliquez sur l'onglet RAPPORT FACTUEL

**(<sup>1</sup>) Ce type de rapport est un des moyens privilégiés pour tenir informé les citoyens de Saint-Anaclet, les collaborateurs et les résidents du lac à l'Anguille. Remplace le Rapport annuel du Président et peut être mis à jour autant de fois que nécessaire en cours d'année.**

André Lévesque, Président

2020-07

## **Une cohabitation harmonieuse**

Afin d'assurer la sécurité et le respect de tous les citoyens(nes), voici quelques rappels.

Selon le règlement 286-2002 concernant les animaux, tout gardien ou propriétaire d'un animal doit :

Garder son animal sur sa propriété de manière à l'empêcher d'en sortir **OU** retenir l'animal en laisse en tout temps.

De plus, nous recevons de nombreuses plaintes pour le jappement incessant de chiens. En cette période estivale, il est de la responsabilité des propriétaires canins de respecter leur voisinage et prendre les moyens nécessaires pour que les jappements de leur chien ne constituent pas une nuisance pour les citoyens environnants.

Nous demandons la collaboration des propriétaires canins afin de permettre une cohabitation harmonieuse de tous les citoyens et citoyennes.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en urbanisme



### **VITESSE AU VILLAGE**

Nous avons reçu de nombreuses plaintes en lien avec la vitesse des automobilistes. Ce problème est récurrent tant dans le village que dans le secteur rural.

Nous rappelons aux citoyens que les piétons et cyclistes se sont multipliés dans nos rues au cours des dernières semaines. **Pour la sécurité de toutes et tous, nous vous demandons de respecter les limites de vitesse ainsi que les traverses piétonnières.**

*La prudence est de mise afin d'assurer la sécurité de nos enfants à l'occasion des vacances scolaires.*

Merci de votre collaboration



### **RAMONAGE**

Nous désirons aviser les citoyens que le ramonage des cheminées est en cours à Saint-Anaclet. Monsieur Bérubé, de Bérubé Ramonage, a pris sa retraite et c'est Ramonage Rimouski qui reprend le contrat de ramonage. Comme les années précédentes, vous recevrez un carton indiquant la date de ramonage de votre cheminée. En raison des événements liés à la COVID-19, le ramoneur n'entrera plus dans les maisons, et ce, pour assurer la sécurité de tous. Il est aussi important de respecter les deux mètres de distanciation lorsqu'il sera à l'ouvrage à votre résidence.

### **Dates des prochaines séances ordinaires du conseil**

**Le 3 août**

**Le 8 septembre**

**Le 5 octobre**